

## **La ballade dans les montagnes russes se termine sur une note (sans doute) positive**

Au terme d'une session de la Conférence des Parties, seules les décisions prises importent.

À cet égard et hormis les surprises de dernière minute lors de la session plénière de ce jour, 2012 est un bon millésime pour la COP.

Les négociations marathon sur l'article 6 n'ont pas donné lieu à des directives complètes. Toutefois, cet « ensemble de recommandations et de principes directeurs », finalisé hier soir lors du Comité A, constitue une base solide pour de meilleures politiques de taxation du tabac dans le monde. Et quel soulagement d'entendre que les travaux intersessions ne seront pas condamnés par des contraintes financières.

Bien entendu, le début de la semaine a été marqué par l'adoption du protocole sur le commerce illicite des produits du tabac. La grande difficulté résidera dans la préparation de la mise en œuvre mais au moins les questions n'ont pas été éludées au Comité B.

En matière de mise en œuvre, la décision d'instaurer un mécanisme d'examen de la mise en œuvre (en commençant par un rapport à la COP-6) est plus que bienvenue et ne peut qu'accroître l'utilité de la procédure de notification officielle.

Concernant les mécanismes d'assistance, nous verrons ce qui ressortira de la session plénière de ce matin. Il semble, néanmoins, que les Parties ne bénéficieront ni du soutien technique, ni de ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre la CCLAT aussi rapidement qu'elles le devraient.

Même si les discussions se sont éternisées sur la politique des voyages, il en ressort une nette avancée par rapport à la décision de la COP-4. Cependant, la présence des pays à faible revenu dépendra en partie de la capacité du Secrétariat à lever des fonds supplémentaires.

Le groupe de travail sur la responsabilité et les ajouts aux directives pour l'application des articles 9 et 10 constituent également des progrès très appréciés.

À noter également la réponse réfléchie de la Conférence des Parties au projet d'options de politiques et de recommandations sur les articles 17 et 18. Les groupes financés par l'industrie du tabac avaient considéré ce document comme une catastrophe majeure pour les cultivateurs de tabac du monde entier. En réalité, le projet devait être revu mais le groupe de travail n'a jamais eu l'intention de priver quiconque de ses moyens de subsistance. C'est ainsi, que ce groupe de travail quitte cette Conférence des Parties avec un mandat renouvelé annonciateur de résultats pour la COP-6.

Cette semaine, nous avons connu des moments de grande frustration, comme c'est souvent le cas lors de négociations internationales. Il semblerait que la règle pour ces sessions soit de passer un nombre incalculable d'heures à débattre sur des points secondaires ou à déchiffrer une formulation confuse, alors que l'on ne consacre que peu de temps aux questions réellement importantes.

Heureusement, nous oublierons les moments les plus difficiles et seules les décisions prises par la COP resteront gravées dans le marbre. Les représentants peuvent être fiers des résultats obtenus, de leur capacité à surmonter les obstacles linguistiques et culturels, et de faire passer l'intérêt public mondial avant tout.

De plus, nous constatons depuis les premières discussions de la CCLAT en 2000 que les liens tissés lors des

sessions de négociation sont solides. Les confrères étrangers, devenus au fil du temps des amis, sont des alliés indispensables à l'effort planétaire pour éradiquer l'épidémie de tabagisme.

Pour terminer la semaine sur une note positive, il a été recommandé aux Parties de finaliser et d'adopter une décision ferme ce matin concernant l'instauration d'un groupe de travail sur les mécanismes d'assistance.

Ainsi, nous souhaitons un bon voyage de retour à tous les représentants et nous vous donnons rendez-vous à la COP-6 !

## **L'adoption d'une proposition de groupe de travail sur les mécanismes d'assistance**

Le dernier projet de proposition de groupe de travail sur les mécanismes d'assistance convenu au Comité B hier soir devrait être adopté en session plénière ce matin.

La mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) n'a pas été à la hauteur de l'épidémie de tabagisme. Si certains pays ont réussi à mettre en œuvre des éléments de la CCLAT, huit ans après l'entrée en vigueur de la Convention, de nombreux pays font encore face à de nombreux défis en la matière. La cause provient en partie de l'absence de sensibilisation à la CCLAT, en dehors des ministères de la santé, aboutissant à un manque de ressources et de capacités au niveau national.

L'instauration de ce groupe de travail, sur proposition de la COP, est en mesure de renverser cette tendance. Une décision lors de la COP-5 pourrait se fonder sur les précédentes décisions et déclarations de la COP, de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil économique et social des Nations Unies et de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, ainsi que sur le mandat récent du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Secrétariat de la Convention. Ceci, afin de promouvoir l'intégration de la mise en œuvre de la CCLAT dans les plans de santé et de développement des pays. Cette décision aidera les gouvernements à établir une mise en œuvre durable où chacun de leurs membres apportera sa contribution.

Dès lors que le groupe de travail est instauré, des ressources devront impérativement être allouées afin qu'il remplisse son mandat et que la CCLAT devienne une réalité salvatrice au niveau national.